

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4  
Date de la révision : 23.11.2015  
Date d'impression : 25.11.2015

## INJEXION 5 ESSENCE

### SECTION 1

#### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

##### 1.1 Identification du produit

Nom commercial **Injexion 5 Essence - 500ml**

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif multifonction pour carburant essence.

##### 1.3 Renseignements concernant le distributeur de la fiche de données de sécurité

Producteur / Fabricant: **SODITEN SAS**  
**ZA Les Marchais**  
**28480 LUIGNY**

Contact pour information: **Tél : 02.37.29.50.50**  
**Fax : 02.37.29.55.00**

Site : **www.metal5.fr**

##### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique : 0145425959  
112 (Europe)

Se référer aux numéros d'appel d'urgence de l'organisme agréé ou du centre anti-poison du pays.

### SECTION 2

#### IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation oculaire (Eye Irrit. 2) – H319

Danger pour l'environnement – toxicité aiguë (Aquatic Acute 1) – H400

Danger pour l'environnement – toxicité chronique (Aquatic Chronic 1) – H410

##### 2.2 Eléments d'étiquetage



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement : **Attention**

Mentions de danger :

H319 **Provoque une sévère irritation des yeux**  
H400 **Très toxique pour les organismes aquatiques**  
H410 **Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.**

Conseils de prudence :

P101 **En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.**  
P102 **Tenir hors de portée des enfants**  
P264 **Se laver soigneusement après manipulation**  
P273 **Eviter le rejet dans l'environnement**

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 23.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 2 / 10

### INJEXION 5 ESSENCE

|                |                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P280           | Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage                                                                                                                                       |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin                                                                                                                                                              |
| P391           | Recueillir le produit répandu.                                                                                                                                                                                        |
| P501           | Eliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé dans les ordures ménagères conformément à la réglementation nationales..                                                                                        |

#### 2.3 Autres dangers

|                                |                                                 |
|--------------------------------|-------------------------------------------------|
| Danger pour la santé :         | Non classé comme dangereux pour la santé.       |
| Dangers physiques ou chimiques | Non classé comme inflammable.                   |
| Danger pour l'environnement    | Classé comme dangereux pour le milieu aquatique |
| Contient du benzène            |                                                 |

### SECTION 3

#### COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les composants dangereux et leurs dangers sont issus des fiches de données de sécurité des fabricants des mélanges de base. Seule la classification des mélanges de base a été prise en compte dans la classification du mélange final.

##### 3.1 Composants dangereux selon l'ordonnance CE n°1272/2008

| Nom                                                                                                 | CAS-No.        | EC-No.         | Poids %     | Symbole                                                              | Mentions de danger           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Distillats moyens (pétrole) adoucis                                                                 | 64741-86-2     | 265-088-7      | 2 – 5%      | Aquatic Chronic 2<br>Asp. Tox. 1<br>Eye Irrit. 2<br>Flam. Liq. 3     | H411<br>H304<br>H319<br>H226 |
| Alkyléthers Poly[oxy(1,2-propanediyl)], alpha.-(3-aminopropyl)-.omeg.-hydroxy-, C12-15 <sup>1</sup> | Non disponible | Non disponible | 1 – 3%      | Aquatic Acute 1<br>Aquatic Chronic 1<br>Eye Dam. 1<br>Skin. Irrit. 2 | H400<br>H410<br>H318<br>H315 |
| Hydrocarbones aromatiques C10, > 1% naphthalène <sup>1</sup>                                        | Non disponible | 919-284-0      | 0.05 – 0.5% | Aquatic Chronic 2<br>Asp. Tox. 1<br>STOT SE 3                        | H411<br>H304<br>H336         |

<sup>1</sup> Substance non décrite dans l'annexe VI de la directive communautaire 1272/300/CE, Partie 3

##### 3.2 Autres composants

| Nom                                            | CAS-No. | EC-No. | Poids %   |
|------------------------------------------------|---------|--------|-----------|
| Huile minérale hautement raffinée <sup>1</sup> | -       | -      | 90 – 100% |

<sup>1</sup> Le mélange contient des huiles minérales hautement raffinée contenant moins de 3% m/m de DMSO, conformément à la norme IP346.

Voir la Section 16 pour le texte intégral des symboles mentionnés dans cette section.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 23.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 3 / 10

## INJEXION 5 ESSENCE

### SECTION 4

#### PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Conseils généraux

Montrer cette fiche de sécurité au(x) médecin(s).

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente, ni nourriture, ni boisson.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

###### 4.2.1 Inhalation

Se déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

###### 4.2.2 Contact avec la peau

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, appeler un médecin. Retirer les vêtements souillés et les laver avant réutilisation.

###### 4.2.3 Contact avec les yeux

Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

###### 4.2.4 Ingestion

Ne pas faire vomir.

Dans tous les cas, appeler un médecin immédiatement.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

Symptômes Les signes et symptômes de l'acné / la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Nature du danger Pas de donnée disponible

Traitement Traiter selon les symptômes.

### SECTION 5

#### MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1 Moyens d'extinction

- **Agent recommandé** : mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.
- **Agent contre-indiqué** : jet d'eau

##### 5.2 Risques particuliers

Produits de décomposition : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés organiques et non-organiques non identifiés.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4  
Date de la révision : 23.11.2015  
Date d'impression : 25.11.2015

Page 4 / 10

### INJEXION 5 ESSENCE

Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (EN469).

#### 5.4 Autres indications

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

### SECTION 6

#### MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1 Protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation appropriée et/ou porter une protection respiratoire suffisante

Éliminer les sources d'inflammation

Prévenir tout contact avec la peau ou les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

Veuillez consulter les informations figurant en 4.

##### 6.2 Protection pour l'environnement

Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

Ne pas contaminer les nappes phréatiques avec les substances chimiques (égouts, rivières, caniveaux, fossés, étendues d'eau ...) ainsi que le sol.

Alerter éventuellement le voisinage.

Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et pour l'environnement.

##### 6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant (argile, sable, terre ou autre) et évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la législation en vigueur.

##### 6.4 Autres indications

Éliminer le produit renversé et nettoyer immédiatement.

### SECTION 7

#### MANIPULATION ET STOCKAGE

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans un lieu bien ventilé, à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

De grandes quantités (> 100 l) doivent être manipulées dans des locaux prévus à cet effet (électricité et matériel EX, mesures contre la formation d'électricité statique, bacs de rétention, etc.).

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs et/ou brouillard.

Suivre les instructions fournies par le fabricant.

Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

##### 7.2 Conditions de stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des récipients étanches, à l'écart de toute source d'ignition, dans un endroit frais et ventilé.

Stocker à température ambiante (maximum de 40°C).

De grandes quantités (> 100 l) doivent être stockées dans des locaux prévus à cet effet (électricité et matériel EX, mesures contre la formation d'électricité statique, bacs de rétention, etc.)

##### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4  
Date de la révision : 23.11.2015  
Date d'impression : 25.11.2015

### INJEXION 5 ESSENCE

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui auquel le produit est destiné.

Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

#### SECTION 8

#### CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

##### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Mesures techniques :

Non disponible

Valeur limite au poste de travail :

Naphtalène :

VME [mg/m<sup>3</sup>] : 50

VME [ppm] : 10

VLE [mg/m<sup>3</sup>] : non disponible

VLE [ppm] : non disponible

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

Privilégier les mesures d'ordre technique et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

##### 8.3 Equipement de protection individuelle

Privilégier les mesures d'ordre technique et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles. Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit. Assurer l'entretien approprié de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition (équipement de protection personnelle, ventilation par aspiration...). Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle telles que le lavage des mains après manipulation. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer tout contaminant. Veiller au bon entretien des locaux.

- Protection respiratoire: Aucune dans des conditions normales d'utilisation (ventilation adaptée)
- Protection des mains: Gants résistants aux solvants répondant à la norme européenne EN374
- Protection des yeux: Lunettes de sécurité
- Protection de la peau: Vêtements de travail appropriés (coton...)

##### 8.4 Contrôles de l'exposition de l'environnement

Eviter de polluer les canalisations et les nappes phréatiques avec les substances chimiques.

#### SECTION 9

#### PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### 9.1 Information générale

Aspect :

**Forme**

Liquide

**Couleur**

Vert

**Odeur**

Légère odeur d'hydrocarbure

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 23.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 6 / 10

## INJEXION 5 ESSENCE

### 9.2 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |   |                              |
|-------------------------------|---|------------------------------|
| pH                            | : | pas d'information disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | pas d'information disponible |
| Point d'éclair                | : | > 74 °C                      |
| Inflammabilité                | : | pas d'information disponible |
| Danger d'explosion            | : | pas d'information disponible |
| Propriétés comburantes        | : | pas d'information disponible |
| Pression de vapeur            | : | pas d'information disponible |
| Densité                       | : | 0.899 g/ml (20 °C)           |
| Solubilité                    | : | peu soluble dans l'eau       |
| Coefficient de partage        | : | pas d'information disponible |

### 9.3 Autres informations

Aucune

## SECTION 10

### STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1. Réactivité

Pas de données disponibles.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes standard.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matières à éviter : oxydants puissants

#### 10.4. Conditions à éviter

Température > 50°C

#### 10.5. Matières à éviter

Pas de données disponibles.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

## SECTION 11

### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des données toxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessous concerne le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicité aiguë**

Estimé faiblement toxique

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 23.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 7 / 10

### INJEXION 5 ESSENCE

#### **Corrosion cutanée / Irritation cutanée**

Possibilité d'irritation légère. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores et entraîner des troubles (acné, folliculite).

#### **Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Possibilité d'irritation légère.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Non considéré comme un agent de sensibilisation

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.

#### **Cancérogénicité**

Estimé non cancérigène. Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par induction de la peau sur animal. Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

#### **Toxicité pour la reproduction**

Pas d'information disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Pas d'information disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Pas d'information disponible

#### **Danger par aspiration**

N'est pas considéré comme un danger en cas d'aspiration.

#### **Effets potentiels sur la santé**

Inhalation Pas d'information disponible

Ingestion Pas d'information disponible

Contact avec la peau Pas d'information disponible

Contact avec les yeux Pas d'information disponible

#### **11.2 Informations supplémentaires**

Pas d'information disponible

### SECTION 12

#### INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessous concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

#### **12.1 Ecotoxicité**

Toxique pour les poissons.

LC50 aigu (poisson d'eau douce) < 1 mg/l (selon les données des composants)

EC50 aigu (invertébré d'eau douce) < 1 mg/l (selon les données des composants)

#### **12.2 Persistance et dégradabilité**

| Substance                      | Type de test               | Durée (jours) | % dégradation |
|--------------------------------|----------------------------|---------------|---------------|
| Hydrocarbures aromatiques, C10 | Respirométrie manométrique | 28            | 58            |

#### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4  
Date de la révision : 23.11.2015  
Date d'impression : 25.11.2015

### INJECTION 5 ESSENCE

Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité

Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non applicable.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

### SECTION 13

#### CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Déchets spécial : Elimination du produit non-utilisé, des emballages vides non nettoyés et des résidus uniquement par une entreprise spécialisée. Pas de mélange avec d'autres déchets.

##### 13.2 Informations complémentaires

Aucune

### SECTION 14

#### INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### 14.1 Numéro ONU

No ONU 3082

##### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A

##### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

###### ADR/RID

|                               |                                                                       |                          |     |           |   |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----|-----------|---|
| Désignation pour l'expédition | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A |                          |     |           |   |
| Classe                        | 9                                                                     | Groupe d'emballage       | III | Etiquette | 9 |
| Code de classification        | M6                                                                    | Identification du danger | 90  |           |   |

###### IMDG

|                               |   |                          |   |           |   |
|-------------------------------|---|--------------------------|---|-----------|---|
| Désignation pour l'expédition | - |                          |   |           |   |
| Classe                        | - | Groupe d'emballage       | - | Etiquette | - |
| Code de classification        | - | Identification du danger | - |           |   |

###### IATA-DGR

Désignation pour l'expédition -



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 23.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 9 / 10

### INJEXION 5 ESSENCE

---

|                        |   |                          |   |           |   |
|------------------------|---|--------------------------|---|-----------|---|
| Classe                 | - | Groupe d'emballage       | - | Etiquette | - |
| Code de classification | - | Identification du danger | - |           |   |

Dispositions spéciales : 640C, 274, 601

#### 14.4 Danger pour l'environnement

Pas d'indication disponible

#### 14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Pas d'indication disponible

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas d'indication disponible

Autres données : -

#### 14.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

## SECTION 15

### INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

## SECTION 16

### AUTRES INFORMATIONS

#### Classification des composants selon 1278/2008/CE (CLP)

Asp. Tox. – Danger par aspiration

Eye irrit. – Irritation oculaire

Eye Dam. – Lésions oculaires

Skin irrit. – Irritation cutanée

Aquatic Chronic – Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique

Aquatic Acute – Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë

Flam. Liq. – Liquide inflammable

STOT SE – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Texte des phrases H :

H226 – Liquide et vapeurs inflammables

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 – Provoque une irritation cutanée

H318 – Provoque des lésions oculaires graves

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

---

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)  
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 23.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 10 / 10

---

### INJEXION 5 ESSENCE

---

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

#### Avertissement aux utilisateurs

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit indiqué et à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. Elles ne peuvent être considérées comme une liste exhaustive et ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations et la responsabilité qui lui incombent. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

---